



[Cliquez ici pour voir la page source de l'article](#)

ISÈRE ALORS QUE LA JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À L'AUTISME A LIEU CE MARDI 2 AVRIL, TÉMOIGNAGES ET ÉTAT DES LIEUX

Faire face à l'autisme : des familles au combat

Le 6 avril sera diffusé sur la chaîne Public Sénat un documentaire sur le combat d'une Iséroise pour récupérer la garde de ses trois enfants (deux atteints d'autisme, le troisième d'hyperactivité), placés en famille d'accueil.

“Rachel est la mère de deux enfants autistes et un enfant hyperactif. Elle-même a été récemment diagnostiquée autiste Asperger. Il y a bientôt quatre ans, ses enfants lui ont été retirés par la justice. Depuis, elle se bat pour reconquérir le droit de les élever”.

C'est par ses mots que commence le documentaire consacré à cette mère de famille iséroise, qui sera diffusé le samedi 6 avril à 21 heures sur la chaîne Public Sénat, puis sur France 3.

Son auteure, la journaliste Marion Angelosanto, a découvert le “cas” de Rachel en suivant Maître Sophie Janois, spécialisée dans ce type de dossiers. « Je voulais suivre cette avocate à travers toutes les affaires qu'elle défend pour faire une photographie de la prise en charge de l'autisme en France. Mais je me suis aperçue que l'histoire de Rachel racontait à elle seule presque toutes les autres. Elle raconte ce que c'est que d'être un parent d'enfant handicapé qui cherche un diagnostic et qui, au final, va être mis en accusation et entrer dans un conflit plus grand que lui. Parce qu'il va être confronté à des professionnels

qui sont très attachés à une vision psychanalytique (et c'est normal, ça fait partie de leur formation initiale) mais qui n'ont pas la capacité d'interpréter les signes de l'autisme et les confondent souvent avec ceux de la maltraitance ».

« On a l'impression que la seule chose qui compte aux yeux du juge, c'est ce qui est écrit sur le rapport de l'Aide sociale à l'enfance »

En 2012, alors que Rachel s'est séparée du père de ses enfants (une fille de 6 ans et deux fils de 1 et 3 ans), le comportement de l'aîné de ses garçons l'inquiète. Elle consulte alors un médecin généraliste qui lui dit que son fils est autiste. Un diagnostic que ne confirmera pas le médecin de l'hôpital de jour pour enfants de Grenoble où le petit garçon sera ensuite suivi.

Rachel contacte alors l'association “Envol Isère Autisme” dont la présidente lui conseille de se tourner vers le Cadipa (le Centre alpin de diagnostic précoce de l'autisme) mais également de consulter une psychologue libérale qui officie près de Saint-Marcellin où elle habite. À partir de là, tout va se précipiter et finir devant un juge qui décidera du placement de ses trois enfants [lire ci-dessous].

Pour Marion Angelosanto, il ne fait aucun doute que Rachel a été mal jugée, dans tous les sens du terme, et qu'elle est victime d'une erreur

judiciaire.

Mais comment expliquer que cette décision de placement n'ait jamais été remise en cause alors que le dossier a été étudié par deux magistrats qui ont chacun porté un œil neuf sur les éléments qu'il comporte ? Comment ont-ils pu en venir à la même conclusion et ne pas rendre ses enfants à Rachel, s'il est si évident que ça qu'elle n'est pas une mère maltraitante ?

« Pour moi c'est aberrant mais c'est le fonctionnement habituel du travail de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avec les juges des enfants », avance Marion Angelosanto. « Un lien de confiance s'instaure, qui est compréhensible d'ailleurs, entre les juges et les travailleurs sociaux dont les conclusions ne sont jamais remises en question. On a l'impression que la seule chose qui compte, c'est ce qui est écrit dans le rapport de l'ASE et qui est considéré comme vérité indiscutable. Du coup, tout ce que dit ou fait Rachel est vu à travers ce prisme et se retourne contre elle. »

6 ans

C'est l'âge moyen auquel les enfants autistes sont diagnostiqués en France. Dans les autres pays, ils le sont entre 18 mois et 2 ans, un âge où la plasticité cérébrale permet encore de grands progrès dans les domaines du langage et de la communication. ■